

Montréal, le 5 novembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre Pelletier
Procureur du CIFQ
2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

M^e Serge Cormier
Sauvé Cormier Chabot & Associés
Procureur de l'AREQ
191, rue du Palais, C.P. 610
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement
 au réseau de transport d'Hydro-Québec
 Dossier de la Régie : R-3830-2012**

Chers confrères,

Veillez prendre note qu'une série d'erreurs de dates s'est glissée dans notre lettre transmise un peu plus tôt aujourd'hui. En effet, les dates de janvier et février précisées à l'échéancier de la page 2 auraient dû se terminer par 2014 et non 2013.

Le nouvel échéancier est donc le suivant :

29 novembre 2013, 16 h	Dépôt de la preuve amendée du Transporteur
18 décembre 2013, 12 h	Demandes de renseignements au Transporteur sur la preuve amendée
17 janvier 2014, 12 h	Réponses du Transporteur aux demandes de renseignements
24 janvier 2014, 12 h	Dépôt des mémoires amendés des intervenants, si requis
7 février 2014, 12 h	Dépôt de l'argumentation écrite du Transporteur

14 février 2014, 12h	Dépôt de l'argumentation écrite des intervenants
21 février 2014, 12h	Réplique du Transporteur

Souhaitant le tout conforme et nous excusant de ces erreurs, nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as